



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment Act*;

(M. le ministre MACKINTOSH)

(N^o 210) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (harcèlement dans le lieu de travail)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Harassment in the Workplace)*.

(M. GERRARD)

Présentation et lecture de pétitions :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (L. Hauber, C. Hauber, K. Wedge et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'allouer les ressources nécessaires à l'amélioration de la sécurité des conducteurs et des véhicules sur la route n^o 10 et qu'il envisage d'y faire effectuer des travaux d'amélioration. (K. Wozney, B. Shoemaker, A. Swair et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (D. Campbell, R. Cassels, V. Savelsbergh et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. AGLUGUB et MURRAY ainsi que M^{mes} BRICK, STEFANSON et KORZENIOWSKI font des déclarations de député.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M. MURRAY intervient et propose la motion d'amendement qui suit :

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en déposant le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles envers les Manitobains puisqu'il dépense excessivement et qu'il gère mal les fonds publics;
- b) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles envers les familles manitobaines puisqu'elles sont taxées plus que celles des autres provinces au Canada;
- c) qu'il n'élabore pas de stratégie à long terme visant à renforcer l'économie du Manitoba et à en faire une province nantie;
- d) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles puisque l'agriculture au Manitoba est dans un état lamentable et que la capacité d'abattage dans la province est déficiente et qu'il n'élabore pas de plan durable visant la croissance de l'agriculture et de l'économie rurale;
- e) qu'il ne réussit pas à créer un climat encourageant la création d'emplois dans le secteur privé et la croissance économique dans la province ni à offrir des occasions aux jeunes du Manitoba de demeurer dans la province;
- f) qu'il ne prend pas ses responsabilités ni ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles puisque la dette a atteint un niveau sans précédent et a augmenté de plus de 20 milliards de dollars depuis qu'il est au pouvoir, hypothéquant ainsi le futur de nos enfants et de nos petit-enfants;
- g) qu'il n'élimine pas les taxes scolaires prélevées sur les propriétés résidentielles et les terres agricoles;
- h) qu'il n'offre pas suffisamment de financement aux institutions postsecondaires;
- i) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles puisque le système de soins de santé au Manitoba a été classé en toute dernière position par le Conference Board du Canada;
- j) qu'il ne fait pas preuve de transparence ni ne s'acquitte de ses obligations redditionnelles au sujet de la façon dont l'argent alloué aux soins de santé est dépensé;
- k) qu'il ne s'acquitte pas de ses obligations redditionnelles puisque les délais d'attente en vue d'un procès augmentent et que les probations ne sont pas observées;
- l) qu'il n'élabore pas de stratégie à long terme visant à revitaliser les régions rurales du Manitoba et qu'il continue à ne pas tenir compte des Manitobains vivant dans les régions rurales;

m) qu'il n'a pas expliqué pourquoi il a retiré de l'argent du Fonds de stabilisation des recettes alors que les recettes atteignent des niveaux sans précédent,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

Pendant le débat, M. LAMOUREUX invoque le *Règlement* au sujet de la rotation des intervenants lors du débat.

M. le *ministre* ASHTON et M. DERKACH interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK.....31

CONTRE

CUMMINGS
CULLEN
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN

HAWRANIK
LAMOUREUX
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
MURRAY
REIMER
STEFANSON
TAILLIEU.....18

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 7, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes